

De: jean claude DEJARDIN aohca@orange.fr
Objet: Fwd: Lundis de l'IHEDN – Libérer le territoire, rétablir l'État, ressouder la France
Date: 11 septembre 2024 à 16:03
À: JOUBERT Christian chjo1@icloud.com, MILLION-ROUSSEAU François exa@exapolis.fr

JD

POUR INFO

Lundis de l'IHEDN – Libérer le territoire, rétablir l'État, ressouder la France

envoyé : 9 septembre 2024 à 17:41

de : Communication IHEDN <communication@ihedn.fr>

à : dejardin@orange.fr

objet : Lundis de l'IHEDN – Libérer le territoire, rétablir l'État, ressouder la France

Si vous ne voyez pas ce message correctement, [consultez-le en ligne](#).



Libérer le territoire, rétablir l'État, ressouder la France

Entre le premier débarquement de juin et l'annonce du gouvernement en septembre, le général de Gaulle et son entourage parviennent à prendre une place majeure dans la libération de la France par les Alliés et à redonner au pays des institutions légitimes, ainsi qu'une cohésion politique. Dernier épisode de notre série « Esprit 44 » en partenariat avec la Fondation Charles-de-Gaulle.



DE 1944 À 2024, L'ESPRIT DE DÉFENSE EN PARTAGE

Une fois les troupes alliées débarquées en France par deux fronts (la Normandie en juin puis la Provence en août), plusieurs défis cruciaux restent à relever. Il faut d'abord libérer le territoire, en assurant la cohésion d'un ensemble combattant disparate (armées alliées, France libre, Résistance intérieure). Ensuite, il s'agit de rétablir juridiquement la République. Et enfin, il est nécessaire de redonner un gouvernement légitime à la France, en ménageant les sensibilités politiques comme les différents parcours humains.

C'est ce que Charles de Gaulle parviendra à réaliser en quelques mois, grâce à des hommes comme le général Leclerc ou le juriste (et futur prix Nobel de la paix) René Cassin. Huit décennies plus tard, cet audacieux accomplissement militaire et politique participe de la culture de défense, que l'IHEDN a pour mission de promouvoir.

« NOUS RAPPORTONS À LA FRANCE L'INDÉPENDANCE, L'EMPIRE ET L'ÉPÉE »

Alors qu'à partir de juin 1944 s'engagent les combats décisifs pour la Libération de la France, se posent des enjeux stratégiques, militaires, mais aussi politiques.

C'est à ce moment que la vision gaullienne s'est imposée face à celle, purement militaire, du général Giraud. Elle trouve tout son sens et donne prise sur les événements. La reconstruction de la République, le rétablissement de l'État sont jugés indissociables d'un effort militaire sur plusieurs fronts. Dans cet effort, les maquis de la Résistance contribuent à la libération de certaines zones, et à paver le chemin des armées régulières. Tout concourt, chez De Gaulle, à imposer le Gouvernement provisoire comme seule autorité légitime de l'État, en l'installant à Paris, et en l'élargissant à des représentants de la Résistance intérieure. Pourtant, plusieurs obstacles d'importance se dressent face à ce projet.

Le premier obstacle est militaire. Comme le reconnaît De Gaulle lui-même, « comme elle est courte, l'épée de la France ». La direction réelle des opérations est dans les mains de l'état-major américain, dont les troupes françaises sont dépendantes sur le plan du matériel et des munitions. Or le plan américain s'entend à l'échelle de l'Europe : il faut lancer la poursuite des Allemands, désorganiser leur repli, empêcher la jonction des troupes ennemies à l'Est de la France. Dans cette perspective, Paris peut apparaître comme un objectif stratégique secondaire. Un rapport de force implicite s'installe donc.

Les troupes françaises sont essentiellement présentes au Sud, dans la Première armée : environ 250 000 hommes quand Leclerc n'en dirige que 16 000 dans l'Ouest. Elles livrent d'authentiques exploits militaires

que le 200 dans l'ouest. Elles invitent à d'autres opérations explosives (Leclerc dans l'Orne, Monsabert à Marseille, Larminat à Toulon) et prennent des initiatives hardies, dont l'une ouvre la possibilité de libérer Paris. L'allié américain est placé devant le fait accompli.

CRÉER UN LIEN ENTRE LA FRANCE LIBRE ET LA RÉSISTANCE

Le second obstacle est administratif. Quelle autorité sur ces territoires libérés ? Au moment où De Gaulle accoste à Courseulles (Calvados), le 13 juin, cette question n'est pas tranchée. La situation évolue très vite : à peine dix jours entre le départ de la capitale du dernier convoi de déportés juifs vers les camps de la mort (15 août) et les images de liesse de la libération de Paris (25 août). Pendant quelques semaines, plusieurs types de pouvoir vont cohabiter sur le territoire. Certains maquis de résistants, par exemples, exerceront un pouvoir de fait.

L'effort à mener est donc double. Au sommet de l'État, il s'agit de redéfinir un cadre légal lui permettant d'assurer la continuité de son action. Cette mission est celle de René Cassin, qui, après un lourd travail préparatoire à Alger, est la cheville ouvrière de l'ordonnance du 9 août 1944 sur le rétablissement de la légalité républicaine. Localement, il s'agit d'imposer l'autorité de commissaires de la République, tâche préparée par Michel Debré et [Jacques Bingen](#), et dans laquelle De Gaulle s'investit personnellement tout au long du mois de septembre 1944.

Enfin, le dernier obstacle est politique. Les membres du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), formé le 2 juin à Alger pour succéder au Comité français de la Libération nationale, ne gagnent la métropole qu'à la toute fin du mois d'août. Leur tâche a été d'organiser l'effort de guerre et de préparer ces moments cruciaux de la Libération. Mais ce travail, déjà complexe, s'enrichit de nouveaux écueils : il faut d'abord créer un lien entre la France libre et la résistance de l'intérieur, et donc faire évoluer les équilibres gouvernementaux, notamment avec le Parti communiste français, alors très puissant. Ensuite, il s'agit d'assurer à la fois la poursuite de la lutte, le rétablissement de la souveraineté et les premières mesures de reconstruction. Bref, libérer et reconstruire.

I. LIBÉRER

La campagne de France est complexe à appréhender en raison de la multiplicité des fronts, mais aussi de leur complémentarité. Du 12 au 21 août, la bataille de la poche de Falaise (Calvados), qui ouvre la route de Paris aux troupes alliées, est concomitante au débarquement de Provence (15 août). L'annonce de ce débarquement précipite l'insurrection parisienne, laquelle, passée la trêve, justifiera le déroutage de Leclerc là où le général américain Eisenhower, commandant en chef des armées alliées, reste réticent à un combat urbain qu'il imagine meurtrier et chronophage.

Au Sud, les libérations de Marseille et de Toulon par la Première armée française, très en avance sur les projections alliées, permettent d'enclencher la remontée rapide du sillon rhodanien. En revanche, les tentatives pour perturber le regroupement des armées allemandes sont moins couronnées de succès. Les Allemands privilégient une remontée rapide et une jonction en Bourgogne, quitte à abandonner une ville de l'importance de Lyon sans engagement majeur. Après la jonction des deux armées françaises le 12 septembre 1944 à Montbard (Côte-d'Or), de rudes combats s'annoncent dans les Vosges et les Ardennes.



Des troupes françaises sur la Canebière après la libération de Marseille, le 29 août 1944.

La question de la Libération des grandes villes donne lieu à un débat stratégique entre les Alliés. La 2e Division blindée de Leclerc a été formée, et choisie par De Gaulle pour entrer dans Paris dès la fin de l'année 1943. L'enjeu est évidemment stratégique, mais avant tout politique. Dès 1934, le futur général de Gaulle écrivait clairement dans l'un de ses livres programmatiques, *Vers l'Armée de métier*, que qui tient Paris tient la France : il était conscient de la concentration des pouvoirs dans la capitale, mais aussi et surtout de la valeur symbolique des lieux de pouvoir qui y sont rassemblés.

Dès lors, [faire libérer Paris par la 2e DB](#) est le plus sûr moyen d'écarter le spectre de pouvoirs concurrents, soit allié (même si théoriquement cette perspective est caduque depuis [le voyage de De Gaulle à Washington en juillet](#)), soit français, que pourraient incarner les chefs communistes de l'insurrection, ou le Conseil national de la Résistance (CNR).

LECLERC LIBÈRE PARIS À L'INSU DES ALLIÉS

Le déroutage par Leclerc d'une partie de sa division, le détachement Guillebon, vers Paris, se fait donc à l'insu de l'état-major allié. Ce n'est qu'après-coup que Leclerc plaide en faveur de son initiative, répondant au risque de voir une résistance à court d'armes et de munitions anéantie par la répression allemande.

Le caractère improvisé de cette initiative et les images de liesse de la population parisienne accueillant ses libérateurs conduisent à souvent passer sous silence les combats réels, en banlieue parisienne, par exemple à Fresnes ou à la Croix de Berny, mais aussi le danger permanent, les tireurs embusqués qui parfois s'en prennent à des soldats célébrés par les foules en liesse.

Il existe un aspect de « course de vitesse » dans cette opération. Selon une célèbre anecdote, Leclerc, bloqué lors des combats de la Croix de Berny, enjoint au capitaine Raymond Dronne et à ses vétérans républicains espagnols de la Nueve (la 9e compagnie du Régiment de marche du Tchad) de trouver le chemin de Paris, coûte que coûte. C'est en serpentant entre barrages et ronds-points, renseigné par les autochtones, que le détachement trouve le chemin de Paris par le Sud. Il entre par la Place d'Italie pour gagner l'Hôtel de Ville, quand d'autres chemins d'accès sont plus lents (par exemple par le Sud-Ouest, perturbé par l'entrepôt de munitions allemandes dans le tunnel de Saint-Cloud).

Comparativement, les combats sont plus meurtriers et plus « conventionnels » à Marseille et à Toulon, dont les Allemands défendent âprement les points stratégiques pour couvrir le retrait du gros de leurs troupes. Se mêle à ces combats l'intervention des résistances locales, de la milice, pour parfois aboutir, selon la formule du [général de Monsabert](#), à « des fusillades auxquelles on ne comprend rien ».

La prise de contrôle d'une ville reste en effet délicate, en raison à la fois :

- des poches de résistance : par exemple autour de l'Assemblée nationale à Paris, dont Philippe de Gaulle (fils du général et futur amiral) reçoit la reddition au péril de sa vie ; ou autour de Notre

Dame de la Garde, à Marseille ;

- des bombardements : le soir même de la journée triomphale du 25 août, au cours de laquelle De Gaulle descend les Champs-Élysées, Paris est bombardée par la Luftwaffe, ce qui cause 189 morts ;
- et évidemment des tireurs embusqués.

La sécurisation d'une ville est donc un exercice chronophage et complexe, les enjeux d'épuration immédiate et de continuité des pouvoirs publics constituant des défis ardu. Mais à la fin du mois d'août, le premier objectif de De Gaulle est atteint : Paris, Marseille et Toulon ont été libérées par des troupes majoritairement françaises.

II. RÉTABLIR L'ÉTAT

Contemplant, à son retour dans Paris, son bureau de l'Hôtel de Brienne, abandonné en juin 1940 devant l'avancée allemande, De Gaulle note la permanence des meubles, des objets, du standard téléphonique, avant de conclure : « Rien n'y manque, excepté l'État. Il m'appartient de l'y remettre. » Mais où trouver les outils de cette permanence, quand une rupture est nécessaire avec l'héritage de Vichy afin de faire vivre le compromis du programme du Conseil national de la Résistance (CNR), et quand une large part de l'administration a servi loyalement le régime défunt ?

C'est ici qu'il convient de mettre en lumière le rôle essentiel de celui qui fut l'un des principaux juristes de la France libre, René Cassin. Juif, grand mutilé de la Première Guerre mondiale, ancien représentant de la France à la Société des Nations, Cassin est un Français libre dès juin 1940 : c'est à lui que revient de négocier avec le Premier ministre britannique Winston Churchill les statuts et le financement découlant de [l'accord du 7 août 1940](#). En Algérie, il jouera un rôle central dans le rétablissement du décret Crémieux, qui rend aux juifs leur pleine citoyenneté.



Le juriste René Cassin (à droite du général de Gaulle) à Londres en octobre 1941.

À la tête, à partir d'août 1943, du comité juridique de la France combattante, René Cassin initie avec une équipe de juristes un examen de l'ensemble des textes promulgués par Vichy. L'ensemble de ce travail nourrit [l'ordonnance du 9 août 1944 sur le rétablissement de la légalité républicaine](#) qui stipule que :

1. la République n'a de fait jamais cessé d'exister, Vichy étant renvoyé, du fait de l'inconstitutionnalité de la loi du 10 juillet 1940, à une fiction sans légitimité ;
2. l'ensemble des lois et actes constitutionnels découlant de cette dernière sont donc considérés comme nuls et nonavenus, mais
3. dans un souci de continuité de l'État, l'ensemble des dispositifs règlementaires « non contaminés par l'idéologie de la Révolution nationale » seront maintenus et validés *a posteriori*.

« LA RÉPUBLIQUE N'A JAMAIS CESSÉ D'ÊTRE »

Ce corpus justifie le refus manifesté par De Gaulle de proclamer de nouveau la République au balcon de l'Hôtel de Ville, le 25 août 1944, comme l'y enjoint Georges Bidault, président du CNR : « La République n'a jamais cessé d'être », répond le général. Mais il ne s'agit pas de désarmer l'État, dans lequel De Gaulle voit la clé du redressement : « Jamais, dans aucun moment de son histoire, on n'a remis la France debout, on ne l'a tirée du danger autrement que par l'État. C'est un fait », déclarera-t-il quelques années plus tard. Ce pragmatisme vise, par-delà les nécessités de l'épuration et du renouvellement des élites, à basculer rapidement dans une ère de reconstruction et de rétablissement de la souveraineté, alors même que la libération du territoire est loin d'être achevée.

Car l'autre aspect essentiel consiste à rétablir la République à l'échelle locale, alors que les zones de combat ou peu stabilisées cohabitent avec des zones libérées par les armées, mais aussi parfois directement par des maquis exerçant un pouvoir de fait. L'un des premiers actes symboliques du général lors de son passage à Bayeux (Calvados), le 14 juin 1944, est d'installer un sous-préfet (Raymond Triboulet) et un commissaire de la République (François Coulet).





Le général de Gaulle à Bayeux, le 14 juin 1944.

Tout au long de l'automne 1944, des commissaires sont nommés, parfois contestés, et le général vient en personne les conforter et assurer leur autorité. À Toulouse, il presse ainsi Pierre Bertaux de se libérer de l'influence jugée envahissante des Forces françaises de l'intérieur (FFI), mais aussi des Anglais, sur un ton résolument ferme... Mais le choix des commissaires relève aussi des rapports de force locaux : à Lyon, Yves Farge, maquisard du Vercors, nommé par De Gaulle, s'impose définitivement à la libération de la ville par les troupes du général Diego Brosset.

La tâche de ces commissaires est rude, car ils ont à gérer des maquis soucieux de conserver leur organisation et de peser politiquement, mais également des enjeux d'ordre public cruciaux, comme ceux liés à l'épuration, légale ou sauvage (par délégation, les commissaires sont dotés du droit de grâce). C'est beaucoup à la persévérance et au sang-froid de ces représentants que la République doit le rétablissement progressif de l'ordre public ; même si des initiatives comme l'incorporation des FFI dans l'armée régulière ou le désarmement des milices patriotiques, pris par décret le 28 octobre 1944, jouent également un rôle important.

III. FAIRE VIVRE LE COMPROMIS POLITIQUE

Car finalement, l'équation est également politique : comment opérer l'amalgame entre Français libres et résistants ? Comment faire vivre le compromis patiemment élaboré par Jean Moulin et Jacques Bingen dans le cadre du CNR, alors que l'Europe des blocs se dessine avant même la fin de la guerre ? Comment, enfin, imposer l'autorité d'un gouvernement formé à Alger, et l'ouvrir à la Résistance sans en compromettre les fragiles équilibres internes ?

Sur ce point, les initiatives de Charles de Gaulle sont pesées au trébuchet. La mutation du Comité français de Libération nationale en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), juste avant le débarquement de Normandie, est actée par l'Assemblée d'Alger. Cette légitimité pèse au moment où une partie du CNR imagine s'y substituer pour incarner l'autorité légitime.

Le choix de De Gaulle de se rendre au ministère de la Guerre avant de retrouver le CNR à l'Hôtel de Ville de Paris est également significatif : « Je voulais qu'il fût établi que l'État, après des épreuves qui n'avaient pu ni le détruire, ni l'asservir, rentrait, tout simplement, chez lui. » Au lendemain de la liesse populaire du 26 août, qui ancre définitivement sa légitimité personnelle, De Gaulle balaie toutes « arrière-pensées de certains quant à la direction de l'État » : « Dès lors que Paris est arraché à l'ennemi, le Conseil national de la Résistance entre dans l'histoire glorieuse de la Libération, mais n'a plus de raison d'être en tant qu'organe d'action. C'est le gouvernement qui assume la responsabilité entière. » En revanche, le CNR sera intégré dans l'Assemblée d'Alger, bientôt transférée à Paris.

Le 31 août, c'est le GPRF qui est installé à Paris, au terme d'une attente qui a semblé longue à certains de ses membres, comme Pierre Mendès France ou René Mayer. Mais dès le 9 septembre, ce gouvernement est remanié afin d'intégrer des représentants de la Résistance. L'équilibre politique est subtil, puisque le gouvernement réunit alors :

- des figures de la IIIe République, comme Jules Jeanneney, président du Sénat en 1940 ;
- des Français libres de longue date, comme le général Georges Catroux (Afrique du Nord) ou René Pleven (Colonies) ;
- des hommes assurant le lien avec la Résistance, comme Alexandre Parodi (Travail) ou Henri Frenay (Anciens combattants)
- enfin, un large éventail de sensibilités politiques est représenté, des démocrates-chrétiens (Georges Bidault aux Affaires étrangères, François de Menthon garde des Sceaux) aux socialistes (Robert Lacoste, Augustin Laurent) et aux communistes (Charles Tillon, ministre de l'Air, François Billoux, ministre de la Santé). La mort accidentelle du banquier et résistant Aimé Lepercq, en novembre 1944, conduit à un rééquilibrage, Pleven devenant ministre des Finances.





Le Gouvernement provisoire de la République française formé le 9 septembre 1944 (ici en 1945).

Le 23 octobre 1944, ce gouvernement, après avoir démontré sa stabilité, est reconnu par les Alliés. L'équilibre de l'ensemble est finalement défini par De Gaulle dans son discours de Chaillot, le 12 septembre, trois jours après la formation du gouvernement : exaltant l' « extraordinaire unanimité nationale » (« une même flamme anime et une même raison conduit toute cette élite française »), le général se place à l'exact équilibre des enjeux de combat (de « nouveaux et sanglants efforts seront encore sans doute nécessaires »), indispensables pour restaurer la voix de la France dans le monde à venir, et de l'appel à un « vaste et courageux effort national » de reconstruction.

« QUE L'INTÉRÊT PARTICULIER SOIT TOUJOURS CONTRAINT DE CÉDER À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

La dimension sociale du programme du CNR est aussi fermement mise en avant : « Pour résumer les principes que la France entend placer désormais à la base de son activité nationale, nous dirons que, tout en assurant à tous le maximum possible de liberté et tout en favorisant en toute matière l'esprit d'entreprise, elle veut faire en sorte que l'intérêt particulier soit toujours contraint de céder à l'intérêt général, que les grandes sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées non point pour le profit de quelques-uns, mais pour l'avantage de tous, que les coalitions d'intérêts qui ont tant pesé sur la condition des hommes et sur la politique même de l'État soient abolies une fois pour toutes, et qu'enfin chacun de ses fils et chacune de ses filles puisse vivre, travailler, élever ses enfants, dans la sécurité et dans la dignité. »

Reste que cet effort de concorde relève également des soldats, des hommes transfigurés par l'épreuve du combat, et investis dans la construction d'une France nouvelle, avant que les enjeux de Guerre froide et de décolonisation (émeutes de Sétif en mai 1945) ne viennent peser sur ce projet.

Laissons le dernier mot au colonel Louis Dio, figure de la 2e DB, au moment de laisser ses soldats, dans une circulaire du 20 juillet 1945 : « Mais l'effort n'est pas terminé ; cette France qui, grâce à vous n'est pas morte, il dépend de vous qu'elle continue à vivre. Au seuil de cette vie civile que vous attendez et qui va vous permettre de retrouver vos foyers et vos anciennes occupations, souvenez-vous que vous êtes des anciens de la glorieuse Division Leclerc et qu'à ce titre vous êtes liés par l'obligation de rester unis dans l'effort, dans le travail, qui seuls permettront à la France de se relever et de reprendre sa vraie place dans le monde. Ce goût de l'effort, cette abnégation, cet esprit de sacrifice, cet enthousiasme que vous aviez au combat, que votre vie nouvelle en soit imprégnée. Vous le devez à ceux de vos camarades qui sont tombés, et à vous-mêmes. »

Découvrez le dossier Esprit 44 :

[En savoir plus](#)



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos messages, suivez ce lien :
[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)

